

VILLE DE BRUXELLES
Communiqué de presse



Appel à projets 2013 : pour une société plus égalitaire

La Ville de Bruxelles lance son appel à projets 'égalité des chances' 2013. Les candidatures, orientées vers cinq axes, doivent être remises pour le 5 mai au plus tard

Bruxelles, le mardi 5 mars 2013

Mohamed Ouriaghli (PS), Echevin de la Ville de Bruxelles en charge de l'Égalité des chances, a le plaisir d'ouvrir l'appel à projets 'égalité des chances' 2013. Cette année encore, la Ville de Bruxelles réaffirme son soutien au réseau associatif qui œuvre en faveur de l'égalité des chances. Cinq axes sont couverts par cette compétence qui a pour finalité de stimuler l'émancipation de toutes les composantes de la société civile :

- la diversité culturelle,
- l'égalité des genres,
- la personne handicapée,
- la diversité d'orientation sexuelle,
- la lutte contre la pauvreté.

Les associations qui souhaitent développer des actions cette année allant dans le sens d'une meilleure compréhension et acceptation de l'autre et de ses particularités, suscitant la rencontre entre groupes de personnes, sont invitées à remettre leur(s) projet(s) d'ici le 5 mai. Une même association peut déposer autant de projets qu'elle le souhaite. Cependant, la Ville n'en retiendra maximum que deux, et ce, afin d'appuyer une multitude d'initiatives diverses. Les différents groupements, à condition d'avoir leur siège sur le territoire de la Ville ou de proposer des activités au profit de sa population, pourront par cette entremise obtenir un subside pouvant se monter à 2.000€.

Mohamed Ouriaghli expose les bienfaits de cette politique : *« aider financièrement le tissu associatif est source de richesse pour l'ensemble des citoyens bruxellois. Que ce soit par le biais d'actions de sensibilisation ou au travers d'actions didactiques, les acteurs de terrain offrent une meilleure lecture de l'environnement qui nous entoure, tout en oeuvrant pour une société plus égalitaire. C'est bien dans cette direction que je compte orienter mon action les six années à venir ».*

Pour poser sa candidature à l'obtention d'un subside, l'association doit compléter un formulaire disponible :

- sur le site de la Ville de Bruxelles, page www.bruxelles.be/5180
- via la cellule Égalité des chances (02/279.21.10 ou egalitedeschances@brucity.be)

<p>Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 - 0485/190.692</p>
--